

**DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE**

Département Santé Publique et Environnementale de Vendée

Dossier suivi par : Eric DUBOIS HOLLEY
Tél. : 02-72-01-57-36
Mél. : ars-dt85-spe@ars.sante.fr

Le Directeur de la Santé Publique et
Environnementale

à

Monsieur le Directeur Départemental
de la Protection des Populations
185 Bd du Maréchal Leclerc
85023 LA ROCHE SUR YON Cedex

La Roche sur Yon, le 29 décembre 2020

Objet : ICPE – EARL Rapin Pierre – Les Herbiers
Réf. : 20IC08

Dans le cadre de la demande de modification des effectifs de l'élevage de volailles et de gestion des effluents présentée par le GAEC L'Ange Bleu, sur la commune des Herbiers, vous m'avez transmis le dossier cité en référence pour avis au titre de l'article R.512-21 du code de l'environnement et afin de contribuer à l'avis de l'autorité environnementale.

Suite à l'examen du dossier je tiens à vous faire part des remarques suivantes :

- l'alimentation en eau s'effectue à partir d'un forage et du réseau public d'eau potable. Un dispositif de disconnexion avec un clapet anti-retour est installé entre le réseau du forage et le réseau public de distribution d'eau potable,
- les parcelles faisant partie du plan d'épandage ne sont pas situées dans des périmètres de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

En conséquence, au vu des éléments constitutifs du dossier qui m'a été remis, j'émet un **avis favorable** à la demande de l'EARL Rapin Pierre.

P/le directeur de la santé publique et
environnementale et par délégation
Le responsable de département,



Jean-Marc DI GUARDIA